

Monsieur le vice-président du Sénat polonais,
Monsieur le président de la Section polonaise,
Messieurs les Chargés de mission Europe et Afrique,
Mesdames et messieurs les présidents de section,
Mesdames et messieurs les parlementaires,
Mesdames et messieurs, chers amis,

C'est pour moi un grand plaisir que de prendre part à ma première Assemblée régionale Europe et que de me retrouver ici, en Pologne, que j'ai le plaisir de visiter pour une première fois!

Avant toute chose, j'aimerais remercier le Sénat polonais et son vice-président, monsieur Jan Wyrowinski, d'avoir accepté d'être l'hôte de cette importante réunion. J'aimerais également remercier la Section polonaise et son président, monsieur le sénateur Marek Ziolkowski, pour leur chaleureux accueil et pour l'occasion qu'ils nous donnent de venir découvrir leur pays et sa vision de la Francophonie. Je remercie également le Chargé de mission Europe, monsieur Jean-Paul Wahl, pour l'excellent programme qu'il a mis sur pied avec son équipe et le parlement polonais.

Pologne et Francophonie

Je vous mentirais si je disais que je connais bien la Pologne. Les relations entre la Pologne et la France remontent à très loin, et le français a déjà joui d'un grand prestige ici en Pologne, prestige que le cours de l'Histoire a peut-être effrité.

Le Parlement polonais a fait son entrée au sein de l'APF en 1977 à titre d'observateur et est membre associé depuis 1991, avec une courte interruption au milieu des années 1990. Et c'est en 1997 que la Pologne est devenue État observateur au sein de l'Organisation internationale de la Francophonie.

Comme vous vous en doutiez, TV5MONDE diffuse bien sûr en Pologne. Mais il n'y a pas que TV5 et l'APF en Pologne. En effet, notre hôte est également membre de l'Association des Secrétaires généraux des Parlements francophones ainsi que de l'Association des hautes juridictions de cassation des pays ayant en partage l'usage du français. Cette association comprend cinquante cours judiciaires suprêmes francophones et a pour objectif de renforcer la

coopération entre institutions judiciaires, notamment par des actions de formation et des missions d'expertise.

La Francophonie et la Pologne ont donc, comme on vient de le voir, une bonne base sur laquelle l'on peut tisser des liens encore plus profonds. Le programme de cette semaine nous en fera, j'en suis convaincu, la démonstration, et je me réjouis à l'idée d'entendre parler et de discuter du français comme pierre angulaire du dialogue interculturel, ici en Pologne et dans la région.

Chers amis, permettez-moi de m'écarter un peu des travaux de cette Régionale Europe, de profiter de ma présence ici parmi vous et de vous entretenir de deux sujets qui me tiennent à coeur à titre de président de l'APF.

Avis de l'APF

Vous le savez tous, le XV^e Sommet de la Francophonie aura lieu à Dakar, dans deux mois à peine. Conformément à la Charte de la Francophonie, l'APF sera présente pour y présenter son Avis, document sur lequel nous avons travaillé à Ottawa en juillet et qui sera bientôt complété.

J'aimerais à ce stade rendre un vibrant hommage à ma prédécesseure, l'honorable Andrée Champagne.

Grâce à elle, grâce à son travail acharné, grâce à sa vision, l'APF a maintenant une nouvelle façon de préparer son Avis afin que celui-ci reflète le plus fidèlement possible l'opinion du plus grand nombre des membres de l'APF. C'est le rôle de notre assemblée plénière que de s'informer de la préparation et du suivi des décisions du Sommet, notamment en auditionnant et en questionnant le Secrétaire général de la Francophonie. C'est le rôle de notre assemblée plénière que de débattre des sujets traités par les institutions de la Francophonie et de ses instances et d'émettre, à titre consultatif, des avis et des recommandations.

Grâce à l'honorable Andrée Champagne, c'est maintenant ce que nous faisons, ensemble, de façon pluraliste et démocratique. Je crois que nous pouvons dire que l'héritage principal d'Andrée Champagne aura été de remettre le débat à sa juste place, au centre du *modus operandi* de l'APF.

Je me rendrai donc à Dakar fin novembre afin de présenter cet Avis, Avis des parlementaires de la Francophonie. Car ne l'oublions pas, ne l'oublions jamais, l'article 2 de la Charte de la Francophonie stipule noir sur blanc que l'APF est l'assemblée consultative de la Francophonie. Notre voix est consultative, c'est-à-dire qu'elle représente l'opinion de notre Assemblée sans qu'il y ait obligation légale de la part de l'OIF ou des chefs d'État et de gouvernement membres d'en tenir compte dans les décisions à prendre. Mais notre voix peut porter, notre voix doit porter. Elle porte les intérêts et les aspirations des peuples de l'espace francophone, peuples que nous, parlementaires, représentons.

Cadre stratégique

Je crois également que nous avons, à l'APF, nos propres devoirs à faire afin que notre voix puisse porter. À Ottawa, l'APF s'est dotée du tout premier cadre stratégique de son histoire. Ce moment charnière de notre organisation ne doit pas rester lettre morte. Ce cadre stratégique doit être mis en œuvre. Certes, Pascal Terrasse, secrétaire parlementaire général de l'APF, joue ici un rôle prépondérant, primordial même ; il sait qu'il peut compter sur moi à cet effet. Mais ce cadre stratégique, c'est le nôtre. Il nous revient donc tous à le mettre en œuvre, il nous revient donc tous à le garder en tête dans chacune de nos actions.

Vous me permettez quelques remarques d'ordre général sur ce cadre.

Comme je l'ai dit à Ottawa lors de la Session annuelle et à Toronto lors de la Régionale Amérique, je suis convaincu que l'action « Développer la notion d'évaluation et de résultat » est, et de loin, l'action la plus importante, la plus capitale du cadre stratégique : l'APF doit se doter d'outils d'évaluation et d'indicateurs de rendement. Ce faisant, l'APF démontrera son sérieux et son professionnalisme.

Nous voulons aussi « Faire de l'APF un acteur à part entière des relations internationales » : je dirai que cette orientation est très ambitieuse et très importante. Il importe donc pour l'APF et tous ses membres de la garder en tête lorsque des décisions sont prises et des actions menées.

Pour concrétiser cet objectif, l'APF doit cependant faire ses devoirs, donc :

- se doter d'indicateurs de rendement, c'est-à-dire savoir de façon objective si ses programmes et ses actions obtiennent les résultats attendus;
- approfondir ses partenariats existants, c'est-à-dire principalement avec l'OIF;
- adopter des résolutions concrètes et réalisables, c'est-à-dire des résolutions où l'on évite le verbiage inutile et les vœux pieux;
- et finalement; se démarquer aux sommets de la Francophonie grâce à un Avis de l'APF pertinent, doté d'une vision forte et attaché aux valeurs fondamentales de la Francophonie.

Une Assemblée dotée d'indicateurs de rendement et étant acteur à part entière des relations internationales, vous en conviendrez, mesdames et messieurs, nous avons avec ces deux points déjà énormément de travail devant nous!

Mais je poursuis avec l'orientation stratégique « Dynamiser les relations avec les parlements membres ». Voilà une orientation qui est entièrement entre les mains de notre Assemblée. Cette dynamisation permettra d'ajouter à l'aspect qualitatif des travaux de l'APF et renforcera notre Assemblée. Il importe donc qu'elle soit faite sur une base égalitaire avec toutes les sections membres.

Je m'en voudrais, dans le cadre de cette rencontre, de ne pas parler du rôle des régions. Le cadre stratégique prévoit le renforcement du rôle des régions dans l'architecture institutionnelle de l'APF mais demande également aux régions d'être proactives, par exemple avec l'établissement d'une base de données pour les missions électorales ou encore de nouvelles candidatures d'adhésion à l'APF.

Mesdames et messieurs, je conclurai en disant que je crois sincèrement que l'APF est sur la bonne voie avec ce cadre stratégique.

Il nous reste maintenant à le mettre en œuvre, ce qui demandera énormément de travail. Je crois qu'il sera extrêmement important pour l'APF au cours des prochaines années de mieux rester

concentrée sur ses principaux objectifs. Il faut convenir que ces orientations stratégiques nous amèneront à faire des choix. Nous ne pourrons pas tout faire, nous ne pourrons certainement pas continuer à tout faire comme nous l'avons fait jusqu'à présent. Ce cadre stratégique nous demande un effort de transformation tout en gardant nos forces et nos valeurs.

Conclusion

Mesdames et messieurs, chers amis, il nous revient maintenant à tous de retrousser nos manches et de nous mettre au travail. C'est Antonine Maillet qui a dit : « La francophonie présente un visage aux multiples facettes, qu'elle soit haïtienne, québécoise, africaine, acadienne, qui sont les unes, les autres, toutes aussi essentielles que le sont chacune des notes de musique qui composent une symphonie. » Il ne tient maintenant qu'à nous de composer cette symphonie, il ne tient qu'à nous de relever ces défis!

Vive la Francophonie, Vive l'APF!